

Séance du 18 septembre 2014 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle Henri Martin

*Aujourd'hui, Jeudi dix-huit septembre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors –Salle Henri Martin*

Etaient présents :

58 titulaires dont 4 possédant une procuration  
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

• **TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit)  
procuration de M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LASFARGUES  
Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit) procuration de Mme  
FAUBERT Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN  
JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. TESTA Francesco  
(tit), M. COLIN Henri (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LOOCK  
Martine (tit) procuration de Mme LENEVEU Héléne (tit), M.  
COUPY Daniel (tit), Mme BONNET Catherine (tit), M. HUREAUX  
Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme LE QUENTREC  
Yannick (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),

CAILLAC  
CALAMANE

M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit) procuration de Mme DESSERTAINE  
Brigitte (tit),

CATUS  
CIEURAC  
COURS

M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre  
(sup),

CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),  
M. TREIL Jean (tit),  
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),  
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François  
(sup),

FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
PRADINES

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Héléne (sup),  
M. JARRY Daniel (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),  
M. NOUAILLES Serge (tit),  
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),  
M. MARRE Denis (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-  
CAVELLE Véronique (tit),  
M. MIQUEL Gérard (tit),  
M. FIGEAC Philippe (tit),  
M. BORIES Olivier (tit),  
M. DESTRUEL Jacques (sup),  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),  
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit),  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

SAINT CIRQ LAPOPIE  
SAINT DENIS CATUS  
SAINT GERY  
SAINT PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPOUX-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20140918-26\_18\_09\_2014-DE  
Regu le 25/09/2014

**DIRECTION DEVELOPPEMENT – Développement Institutionnel**

**Objet : Approbation des statuts actualisés de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors**

**Mme LE QUENTREC est contre et M. HUREAUX s'abstient**

**A été adopté à LA MAJORITÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 septembre 2014  
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Elodie SORBET  
Service : Développement institutionnel

**Objet : Approbation des statuts actualisés de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-16 à -20 et L5216-5 ;

Vu la dernière version des statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;

Considérant que ces derniers mois, notre Conseil communautaire a plusieurs fois délibéré pour modifier les statuts de notre Communauté d'agglomération, afin d'étendre son périmètre ou de faire évoluer ses compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives,

Il convient à ce jour que notre assemblée approuve la version actualisée des statuts de notre groupement, dernièrement modifiés, notamment sur les points suivants :

- règles de composition et répartition des sièges attribués à chaque commune membre au sein du Conseil communautaire fixées par accord local (délibérations concordantes des conseils municipaux en 2013) ;
- adhésion, au 31 décembre 2013, des communes de Cours, Vers, St Géry, Cabrerets, Bouziès, Tour-de-Faure et St Cirq Lapopie, issues de l'ancienne Communauté de communes Lot-Célé, dissoute (délibération du 02/07/13) ;
- reconnaissance de l'intérêt communautaire du projet d'aménagement des Places à Pradines relevant de la compétence « aménagement de l'espace-urbanisme opérationnel » (délibération du 04/11/13) ;
- reconnaissance de l'intérêt communautaire du projet d'aménagement hydraulique, urbain et commercial de l'Entrée sud relevant des compétences « aménagement de l'espace-urbanisme opérationnel », développement économique-crédation, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités » et protection et mise en valeur de l'environnement-gestion des cours d'eau » (délibération du 25/04/14) ;
- transfert de la compétence construction, aménagement et/ou extension de la fourrière animale (délibération du 19/12/13), dans l'attente de l'arrêté préfectoral ;

- révision des statuts de l'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) Tourisme du Grand Cahors (délibération du 30/06/14) ;
- reconnaissance de l'intérêt communautaire du projet de construction du centre d'hébergement et d'accueil international (CHAI) (délibération du 18/09/14) ;
- reconnaissance de l'intérêt communautaire du projet de création d'une légumerie centralisée (délibération du 18/09/14).

De plus, certaines dispositions de nos statuts ont été ipso facto modifiées par l'effet de la loi, notamment concernant les compétences « aménagement de l'espace communautaire-organisation de la mobilité » et « politique de la ville ».

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les statuts actualisés de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE